COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du	18 novembre 2026 au siège du District
Procès-verbal	N° 15
Présidence	M. Michel PINGUET
Présents :	Mme Anne-Cécile SIMOES, M. Lionel ERAY, Eric GADAT (visio)
Excusés :	M. Guy MARTIN, M. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel
- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

- RAPPEL : à compter du 1 novembre 2026 et jusqu'à fin février 2026, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

- La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

1 – MATCHS NON-JOUES

Départemental 4 poule A
MARZY 3 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°79347095 du 15/11/2026 – à fixer.

Départemental 2 poule A
FOURCHAMBAULT 1 / COSNE 3 – match n°78801577 du 15/11/2026 – fixé au 17/01/2027.

2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Départemental 2 poule B
MARZY 1 / CHATILLON 1 – match n°78805459 du 22/11/2026
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre qui aura donc lieu à CHATILLON.
Accord de la Commission. Match retour à MARZY.

Départemental 3 poule A

MARZY 2 / COULANGES 3 – match n°56655811du 22/11/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre qui aura donc lieu à COULANGES à 12h00.

Accord de la Commission. Match retour à MARZY.

3 – COURRIEL

- Du club de MARZY : arrêté municipal sur les installations jusqu'au 31 mars 2027. Le club ne possède pas de terrain de repli.

- Du club du FC DECIZE demandant d'appliquer leurs désidératas de début de saison pour leurs équipes R2 et R3, par conséquent d'avancer au samedi 28/11/26 à 18h30 le match de Coupe du Conseil Départemental l'opposant à LA MACHINE. La Commission indique que cette compétition étant départementale, leurs désidératas ne s'appliquent pas mais le club a la possibilité d'effectuer une demande de modification de rencontre via Footclubs.

- Du club de POUGUES demandant le report de leur rencontre de Coupe du Conseil Départemental l'opposant au FC CHAULGNES le 29/11/26 du fait de leur participation aux 32èmes de finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté à cette même date. La Commission rappelle au club le règlement de la Coupe du Conseil Départemental (cf annuaire District 2026/27 page 107) et indique que le club a la possibilité de convenir d'une nouvelle date de jeu avec l'équipe adverse (procédure footclubs).

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Critérium féminin

CLAMECY 1 / CHARRIN 1 – match n°78805007 du 22/11/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reprogrammer cette rencontre au 20/12/2026.

Accord de la Commission.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET

La secrétaire,
Anne-Cécile SIMOES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.